



Le 30 avril 2021

Réf. : EAD/DL/MHM – 105/2021

Objet :

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 AVRIL 2021 A 18 H 30 AU COMPLEXE POLYVALENT**

Monsieur le maire :

Bienvenue à cette séance du conseil municipal que je déclare ouverte.

PRESENTS : M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Mme LARRASA, MM. LE CORFF, DUFAU, Mme BERROUET, MM. DIRASSAR, LEHMAN, OLASAGASTI, Mme MARTINETTI, M. BIDEGAIN, Mme LECUONA AUGER, M. FRANÇOIS, Mmes IRIGOYEN, ARIZMENDI, MM. BOLOGNE, ARRIETA, Mmes CREPIN, OTANO, M. BILLEREAU, Mme LASCUBE, M. HENAFF, Mme DUPRAT, MM. BILLIOTTE, ANIDO MURUA, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ALBISTUR DUVERT, MM. HIRIGOYEMBERRY, PERY.

PROCURATION : Mme DUTOYA à M. BILLIOTTE.

Convocation du 2 avril 2021.

Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

M. BILLIOTTE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I/ Affaires Générales

- 1/ Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)
- 2/ Travaux de réhabilitation de la presqu'île des Récollets – signature d'un bail emphytéotique administratif entre la ville de Ciboure et le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure
- 3/ Convention entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la commune de Ciboure pour la gestion des itinéraires piétons cycles
- 4/ Plage de Socoa : convention de surveillance de la plage de Socoa/Untxin (année 2021)

II/ Affaires financières

- 1/ Bilan de la politique foncière 2020
- 2/ Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus
- 3/ Affectation des résultats 2020
- 4/ Autorisation de programme et crédits de paiement
- 5/ Apurement du compte 1069
- 6/ Fixation des taux d'imposition 2021
- 7/ Budget primitif 2021
- 8/ Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la CAPB
- 9/ Espace polyvalent : tarifs au 1^{er} mai 2021
- 10/ Droits de plaçage des marchés
- 11/ Langue basque : approbation du contrat de progrès 2021-2027 établi avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque

III/ Personnel communal

- 1/ Création de postes - saisonniers 2021

IV/ Questions diverses

// Affaires Générales

1) COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Cette délégation a permis de signer :

NATURE DE L'ACTE	DATE DE LA SIGNATURE	OBJET
Convention	12/01/2021	Occupation d'une parcelle de terrain sise entre la Nivelles et l'avenue Jean Poulou consentie à la SARL LARMANOU MARINE pour l'année 2021
Décision	15/03/2021	Désignation de la SCP d'avocats BOUYSSOU & ASSOCIES - affaire commune de CIBOURE C/ M. ORONOZ Laurent – convention d'honoraires

Commentaires :

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des remarques ou des observations ?

Oui, Mme DUBARBIER.

(inaudible)

Monsieur le maire :

On entend très mal. Vous pouvez répéter ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je vous demandais si on pourrait avoir un petit peu d'informations sur ce recours de M. ORONOZ contre la commune de Ciboure. »

Monsieur le maire :

Oui, donc c'est M. ORONOZ qui a fait un recours contre un projet de lotissement qui est en face de chez lui, un projet qui avait été signé par mon prédécesseur. Donc, même si je pense que ce projet est loin d'être parfait, surtout sur le volet social qui n'en compte pas, mais mon prédécesseur avait signé ce permis de construire, a engagé la commune, et, en tant que successeur, je suis obligé de défendre l'intérêt de la ville dans ce recours.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Merci monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

S'il n'y a pas d'autres remarques, on passe au point suivant.

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire ci-dessus prises par délégation.

2) TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PRESQU'ILE DES RECOLLETS – SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA VILLE DE CIBOURE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET CIBOURE (DELIBERATION N° 26/2021)

Rapporteur : monsieur le maire

Le 22 novembre 2016 il était exposé aux membres du conseil municipal ce qui suit :

La presqu'île des Récollets située sur la commune de Ciboure dispose d'un patrimoine bâti de différents corps de bâtiments, d'échelle, de morphologie et d'époques différentes ordonnées autour d'un cloître.

La propriété de ces bâtiments est répartie entre plusieurs collectivités dont notamment :

- le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure est propriétaire de la maison des Evêques ;
- la ville de Ciboure est propriétaire de l'ancienne chapelle ainsi que de l'aile ouest des bâtiments de l'ancien couvent et du cloître des Récollets.

La réhabilitation de ces bâtiments fortement dégradés présente un enjeu important dans la mesure où ils sont fortement imbriqués avec les infrastructures de l'activité pêche (quai de décharge, criée, glacière...).

Une étude de programmation avait défini l'affectation future des différents espaces et permettrait à terme d'accueillir :

- un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dans le cadre de l'obtention du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire ;
- un espace culturel polyvalent, pour accueillir des expositions, des concerts acoustiques, des congrès dans le cadre de la politique culturelle des communes de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz ;
- des locaux administratifs pour les services de la pêche.

Le 30 octobre 2013, le conseil municipal de Ciboure approuvait une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage vers le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure sur la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le 30 octobre 2015, les conseillers municipaux de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure ont été invités à une présentation d'ensemble du projet avec une première partie portant sur les travaux menés par monsieur DESALBRES, architecte, et une seconde partie portant sur l'aspect financier faite par monsieur LAHOURNERE, directeur général des services de la ville de Ciboure.

Le 13 septembre 2016, les conseillers municipaux ont été convoqués en commission plénière du conseil municipal au cours de laquelle madame HARISMENDY, en charge du dossier au syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, a présenté le montage juridique envisagé pour mener à bien cette opération.

Pour la présentation en conseil municipal du 22 novembre 2016 avait été envoyé un plan de financement de l'opération avec les éléments suivant :

Montant des travaux HT :	5 349 457 €
Subventions attendues :	1 083 805 €
Financé par le syndicat :	4 265 652 €

Le 20 janvier 2021, les membres de la commission des Finances et du Personnel Communal et les membres de la commission Culture, Patrimoine et Vie Associative ont été convoqués en réunion commune au cours de laquelle madame HARISMENDY a représenté l'ensemble du projet avec le montage juridique mis en place et monsieur LAHOURNERE a lui présenté la partie financière de cette opération.

Au vu des derniers éléments le plan de financement se décompose comme suit :

Montant des Travaux :	6 311 820,54 €
Subventions attendues :	2 171 246,36 €
Participation Travaux CD64 :	467 179,38 €
Financé par le syndicat :	3 673 394,80 €

Vu les avis des domaines du 17 mars 2021,

Il est donc proposé :

- de conclure un bail emphytéotique administratif entre la ville de Ciboure et le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, dans lequel le preneur s'engage à réhabiliter les bâtiments et à jouir des lieux mis à disposition en bon père de famille. Ce bail serait conclu pour une durée de 50 ans moyennant la redevance annuelle d'occupation de deux euros symbolique HT ;

- de dire qu'une charte de principe de bon fonctionnement tripartite entre le syndicat intercommunal et les deux villes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure pour la gestion de l'espace culturel est en cours d'écriture et sera présentée en conseil municipal pour adoption.

Commentaires :

Monsieur le maire :

Comme le rappelle le projet de délibération, ont été réunis le 20 janvier dernier les membres de la commission Finances et du Personnel et les membres de la commission Culture, Patrimoine et Vie Associative. Une présentation du projet a été faite en reprenant l'étude de programmation qui avait défini l'affectation future des différents espaces et qui doit permettre à terme d'accueillir :

- un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dans le cadre de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire,
- un espace culturel polyvalent pour accueillir des expositions, des concerts, des congrès, dans le cadre de la politique culturelle des communes de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz,
- des locaux administratifs pour les services de la pêche.

A également été présenté le montage juridique avec la signature d'un bail emphytéotique administratif sur 50 ans qui vous est proposé ce soir, l'élaboration d'une charte de bon fonctionnement en cours d'écriture qui vous sera présentée pour adoption.

Une présentation financière a été aussi faite en tentant d'en mesurer l'impact financier qui, du fait de la réforme de la taxe d'habitation, sera davantage supporté par les contribuables des taxes foncières sur le bâti.

Le projet de bail vous a été envoyé et était aussi à votre disposition au secrétariat général.

Je pense que nous pouvons nous réjouir de cet aboutissement qui devrait permettre un démarrage des travaux en septembre de cette année, pour une livraison attendue sur l'année 2023.

Ce projet a été suivi par pas mal de gens, dans la précédente mandature et dans celle-ci.

Je ne sais pas s'il y a des remarques ou des questions.

S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de conclure un bail emphytéotique administratif entre la ville de Ciboure et le syndicat intercommunal de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure pour mener à bien la réhabilitation des Récollets ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ledit bail ;
- **DIT** qu'une charte de principe de bon fonctionnement tripartite entre le syndicat intercommunal et les deux villes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure pour la gestion de l'espace culturel est en cours d'écriture et sera présentée en conseil municipal pour adoption.

S'il n'y a pas de remarques, je propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES ET LA COMMUNE DE CIBOURE POUR LA GESTION DES ITINERAIRES PIETONS CYCLES (DELIBERATION N° 27/2021)

Rapporteur : M. DUFAU

Voulu par la commune de Ciboure, le syndicat Intercommunal d'aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et d'Urrugne et la commune d'Urrugne, a été réalisé un cheminement piétons-cycles entre la RD 810 et le quartier de Socoa.

Pour la partie Ciboure l'itinéraire se déroule le long de la RD 913 en site propre.

Il convient donc de prévoir une convention pour définir les conditions d'utilisation, d'exploitation et d'entretien de cet itinéraire sur le domaine public départemental.

La convention aura pour objectif d'autoriser la commune, propriétaire des ouvrages, à occuper le foncier nécessaire aux emprises des ouvrages.

La commune de Ciboure assurera l'entretien courant des ouvrages selon la liste détaillée indiquée dans la convention.

La convention est signée pour la durée d'exploitation de l'itinéraire, durée non limitée dans le temps.

Commentaires :

M. DUFAU :

Bonsoir, gau on.

L'aménagement du chemin piétons cycles entre la route départementale 810 et le quartier de Socoa qui a été réalisé se déroule pour partie le long de la départementale 913 en site propre. La convention avec le Conseil Départemental qui vous est présentée définit les conditions d'utilisation, d'exploitation et d'entretien sur le domaine départemental.

Le projet de convention vous a été transmis. Il était aussi à disposition au secrétariat général.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce point ?

Monsieur le maire :

Je vois qu'il n'y en a pas.

Donc je propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la signature de cette convention,
- **AUTORISE** monsieur le maire à la signer avec le président du Département des Pyrénées-Atlantiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) PLAGE DE SOCOA : CONVENTION DE SURVEILLANCE DE LA PLAGE DE SOCOA / UNTXIN (ANNEE 2021) (DELIBERATION N° 28/2021)

Rapporteur : monsieur le maire

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient, pour l'année 2021, de signer une convention pour le remboursement des frais relatifs au personnel de surveillance de la plage de Socoa/Untxin, entre la Ville de Ciboure et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et d'Urrugne.

Commentaires :

Monsieur le maire :

Par cette délibération, nous vous proposons d'approuver et de m'autoriser à signer une convention prise chaque année et qui permet le remboursement des frais relatifs au personnel de surveillance de la plage de Socoa/Untxin par le syndicat intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et d'Urrugne.

Y-a-t-il des remarques ou des questions ?

Il n'y en a pas.

Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** cette convention entre la Ville de Ciboure et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et d'Urrugne,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention et tout document nécessaire s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III/ Affaires financières

1) BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE POUR L'ANNEE 2020 (DELIBERATION N° 29/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 08 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Vous trouverez ci-après le détail des opérations réalisées en 2020 :

Cession (délibération du 17 septembre 2020) de la parcelle cadastrée section AO comme suit, à ASF :

Parcelle	Superficie	Ancienne référence cadastrale	Propriétaire acquéreur	Prix
AO 389	345 m2	AO 358	Société ASF	6 500 €

➤ ZAD de l'ENCAN :

24 rue François Turnaco (lots 4 et 8), acquis le 14/02/2020 pour 180 000 €.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Bonsoir.

Comme vous avez pu le constater, en cette année 2020, année de renouvellement du conseil municipal et en première année de crise sanitaire, très peu de mouvements ont eu lieu.

Nous travaillons toujours de concert avec l'EPFL sur la zone de l'Encan et sur la redynamisation commerciale du centre-ville pour se positionner, pour garder ou donner une destination aux locaux en rez-de-chaussée.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des remarques ou des questions ?

Il n'y en a pas.

Donc nous prenons acte.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de ce bilan.

2) ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS (DELIBERATION N° 30/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Le maire rappelle que depuis la loi du 27 décembre 2019, dite loi « engagement et proximité », il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euro et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal (article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales), au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état doit être communiqué aux membres du conseil municipal avant l'examen du budget primitif.

Cet état n'a pas à faire l'objet d'une transmission au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, et après avoir pris connaissance du document ainsi établi, doit prendre acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020, ci-annexé.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Il s'agit d'un état d'information sur l'ensemble des indemnités de toute nature dont ont bénéficié les élus du conseil municipal.

Une différence apparaît sur la première partie de l'exercice de l'ancienne majorité, les six premiers mois, attribuée à 63 839,21 €, plus un véhicule de fonction, et celui attribué à la nouvelle majorité de 43 557,03 €, soit une différence 20 282,18 €.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des questions ou des observations ?

Il n'y en a pas.

Donc nous prenons acte.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020.

3) AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET GENERAL (DELIBERATION N° 31/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2020 a dégagé les résultats suivants :

Section d'investissement : déficit d'exécution de :	316 297,82 €
Section d'investissement : restes à réaliser en dépenses de :	412 377,10 €
Section d'investissement : restes à réaliser en recettes de :	7 000,05 €
Section de fonctionnement : excédent d'exécution de :	1 222 179,63 €.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) pour son montant total de 1 222 179,63 €.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Il vous est proposé dans cette délibération d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 en recettes d'investissement.

Monsieur le maire :

Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

Donc nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **AFFECTE** les résultats tels qu'explicités ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (DELIBERATION N° 32/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Monsieur le maire rappelle que le 13 juin 2018 le conseil municipal créait une Autorisation de Programme (AP n°1) relative à l'aménagement d'un complexe polyvalent.

Conformément à la réglementation, monsieur le maire présente ci-dessous un bilan d'exécution et un ajustement des montants de crédits de paiement pour l'année 2021 compte tenu de l'avancement de l'exécution des travaux.

Autorisation. de programme (AP)		Montant de l'AP	Crédits de paiements (CP)				2021
			Réal en 2017	Réal en 2018	Réal en 2019	Réal 2020	
APn°1	Aménagement d'un complexe polyvalent	2 450 000	9 746,40	118 214,01	1 389 479,52	888 256,25	44 303,82

L'autorisation de programme a été prolongée d'une durée d'un an du fait du report de la réception des travaux en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

De plus, du fait d'avenant et de la nécessité de modifier la destination du bâtiment, il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme et d'augmenter son montant ainsi que celui du crédit de paiement 2021 comme suit.

Autorisation. de programme (AP)		Montant de l'AP initiale	Crédits de paiements (CP)			
			Réalisés de 2017 à 2020	CP 2021	CP du programme révisé	CP 2021 révisé
APn°1	Aménagement d'un complexe polyvalent	2 450 000	2 405 696,18	44 303,82	2 455 200	49 503,82

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant adoption et exécution des budgets,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Commentaires :

M. LE CORFF :

Comme l'explique le projet de délibération, l'autorisation de programme a été prolongée d'une durée d'un an du fait du report de la réception des travaux en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de modifier la destination du bâtiment, entraînant une augmentation de l'autorisation de paiement.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des questions ou des observations ? Il n'y en a pas.

Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le bilan d'exécution et l'ajustement de crédits de paiement présentés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) APUREMENT DU COMPTE 1069 (DELIBERATION N° 33/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes prévoit, après approbation du compte administratif par le Conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire.

Le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville, qui vous a été présenté au cours de la séance du Conseil municipal du 25 février dernier, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1 222 179,63 € au titre de l'exercice 2020.

Il subsiste aux comptes 1069 du budget principal un solde débiteur d'un montant de : 140 764,60 € qui doit faire l'objet d'un apurement afin de rectifier les écritures comptables. Il convient donc de procéder à cet apurement par une opération semi budgétaire par le débit du compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

Le compte 1069, compte non budgétaire, a participé au dispositif de mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M.14. Au 1er janvier 2006 la simplification du rattachement des Intérêts Courus et Non échus (ICNE) a conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves. Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres de la collectivité étaient effectivement minorés. Le comptable prendra en charge ce mandat et émargera par crédit du compte 1069. Il convient dès lors de régulariser la situation par une opération d'ordre semi-budgétaire.

L'apurement du compte 1069 « Reprise sur les excédents capitalisés » débiteur d'un montant total de 140 764,60 € avant l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023 à l'ensemble des budgets de la Ville, sera financé par une partie du résultat de fonctionnement dégagé pour l'année 2020 (70 764,60 €) et pour 2021 (70 000 €).

C'est une recette globale de 1 222 179,63 € (correspondant à la somme du solde d'exécution 2020 de la section fonctionnement) qui sera inscrite au compte 1068 de l'exercice 2021 du budget principal et une dépense de 70 764,60 € qui sera inscrite à ce même compte.

Sur le rapport de monsieur le maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,
- L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,
- La délibération du 25 février 2021, relative au compte administratif 2020 du budget principal de la Ville,

Commentaires :

M. LE CORFF :

L'objet de cette délibération consiste à reprendre un déficit neutralisé au moment du passage à la M14 et l'application du rattachement des charges et des produits.

Comme l'explique le projet de délibération, l'apurement du compte 1069 « Reprise sur les excédents capitalisés » débiteur d'un montant total de 140 764,60 € avant l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des budgets de la ville, sera financé par une partie du résultat de fonctionnement dégagé pour l'année 2020 (70 764,60 €) et pour 2021 (70 000 €).

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des questions ou des observations ? Il n'y en a pas.

Donc nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'apurement du compte 1069 d'un montant de 70 764,60 € par un mandat sur le compte 1068 sur l'exercice 2021,
- **AUTORISE** l'apurement du compte 1069 d'un montant de 70 000 € par un mandat sur le compte 1068 sur l'exercice 2022,
- **AUTORISE** le comptable public à procéder aux opérations d'apurement des comptes 1069 du budget principal,
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2021 et 2022,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

6) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION (DELIBERATION N° 34/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales (THRP), les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Concernant le département des Pyrénées-Atlantiques, ce taux pour 2020 s'élevait à 13,47 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local ; seul le coefficient de revalorisation des bases est de + 0,2 %.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 25,47 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, 12,00 % et du taux 2020 du département.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 23,77 %.

Pour maintenir la compensation de la perte de la THRP « à l'euro près », un coefficient correcteur est mis en place pour chaque commune (0,872144 pour Ciboure). Il est calculé sur le produit de TFPB communal résultant des bases de l'année en cours et de la somme du taux communal et départemental de 2020.

Il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux de référence 2020	Bases d'imposition effectives 2020	Taux proposés 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit attendu 2021
Foncier Bâti	25,47%	14 427 433	25,47%	14 566 000	3 709 960
Foncier non Bâti	23,77%	70 043	23,77%	70 300	16 710
Produit 2021 attendu des taxes à taux voté					3 726 670
<i>Total autres taxes 2021 (Taxe d'habitation)</i>					<i>1 709 493</i>
<i>Allocations compensatrices 2021 et DC RTP</i>					<i>7 131</i>
<i>Contribution coefficient correcteur</i>					<i>- 474 358</i>
<i>Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité locale</i>					<i>4 968 936</i>

Commentaires :

M. LE CORFF :

Il vous est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale.

Nos recettes fiscales seront augmentées de la seule revalorisation des bases de 0,20 % voulue par le législateur et de l'évolution physique des bases.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des remarques ou des observations ? Il n'y en a pas.

Je propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'exercice 2021 comme suit :
 - o Taxe foncière (bâti) : 25,47%
 - o Taxe foncière (non bâti) : 23,77%

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) BUDGET PRIMITIF 2021 (DELIBERATION N° 35/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif communal 2021.

Les documents ont été joints avec la convocation.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- SECTION INVESTISSEMENT : 4 671 621 €
- SECTION FONCTIONNEMENT : 7 655 044 €

Commentaires :

M. LE CORFF :

Nous allons commencer la présentation du budget primitif 2021 qui s'est construit après analyse de l'exercice 2020, un exercice particulier quant à la crise sanitaire, notamment pour appréhender les nouvelles dépenses, et également sur l'exercice 2019 pour se comparer à une année dite « normale ».

Ce budget vous est présenté en respectant les principes d'équilibre, d'universalité et de sincérité.

M. LE CORFF commente point par point le power point projeté (ci-joint).

Il est présenté en équilibre réel, c'est-à-dire être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère.

Le remboursement de la dette en capital doit être exclusivement couvert par des recettes propres de la collectivité.

Sur cette partie, les affectations de résultats de l'exercice 2020 :

En recettes de fonctionnement 1 222 179,63 € (le premier chiffre que je viens d'annoncer c'est le résultat 2020 capitalisé),

En dépenses d'investissement, on inscrit le déficit reporté d'investissement de 316 297,82 €, soit un total de 905 881,80 €.

Les reports de 2020, donc le reste à réaliser des dépenses d'investissement, 412 377,10 € (c'est surtout du réseau et divers travaux), et en recettes d'investissement une subvention de l'agglomération concernant les Patios d'Aïnara de 7 000,05 €. Un total de 405 377,05 €.

Les propositions pour 2021, un équilibre sur les dépenses et recettes de fonctionnement à 7 655 044 €, et pour l'investissement un équilibre dépenses – recettes de 4 671 621 €. Soit un budget total de 12 326 665 €.

Une précision, un fonds de roulement à 500 504,76 € qui correspond à la différence entre les résultats de l'exercice 2020 et le report 2020.

Sur les recettes de fonctionnement réparties sur les produits des services, travaux en régie, produits issus de la fiscalité, dotations et subventions d'exploitation, autres produits de gestion courante et les atténuations de charges.

Sur les produits des services on s'est attaché à inscrire une réduction de 20 % pour prendre en compte les fermetures éventuelles de régies et des crèches, des dotations et participations de - 16,43 % (cela concerne les subventions et la dotation générale de fonctionnement), et toujours de la prudence dans l'inscription de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Sur le chapitre « impôts et taxes » qui représente 76,78 % des recettes réelles de fonctionnement, les impôts directs locaux, l'attribution de compensation, droits de place, droits de voirie et enseignes, taxe sur pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, et taxe sur les droits de mutation.

Un focus sur la fiscalité en 2021, suite aux modifications de la taxe d'habitation. Donc dorénavant c'est la taxe sur le foncier bâti qui va englober l'ensemble, donc le taux communal de 12 % et celui départemental de 13,47 %, sur lequel un coefficient correcteur de 0,87 % sera appliqué. Donc une fiscalité globale au produit 2021 de 4 968 936 €. Donc une augmentation de 244 763 € qui est due à la majoration de 60 % sur les résidences secondaires, 0,2 % d'augmentation sur les bases fiscales que nous avons vues tout à l'heure, et l'augmentation physique des bases, des constructions nouvelles sur Ciboure.

Quelques informations sur l'augmentation des produits sur les résidences secondaires depuis de 2018 et sur les allocations de compensation, notamment pour la taxe d'habitation qu'on ne touchera pas en 2021.

On passe aux ratios.

Le taux d'autonomie financière de 68 %. Donc le taux d'autonomie financière c'est le produit des impositions directes sur les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur donne une vision de l'autonomie financière de la collectivité, dans le sens où il permet de calculer le produit issu des contributions directes et l'ensemble des recettes permettant le bon fonctionnement de la collectivité. Pour la plupart des collectivités, il est supérieur à 33 %.

Le deuxième ratio sur la part de dépenses de personnel à 59 %. Le niveau des dépenses de personnel, c'est les dépenses de personnel, les frais assimilés, déduction des atténuations de charges et remboursement des mises à disposition du personnel, le tout sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet indicateur permet de calculer le poids réel des dépenses de personnel et frais assimilés, déduction faite des atténuations de charges, par rapport à l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. Souvent compris entre 50 et 60 %, certaines limites viennent compliquer la lecture de cet indicateur. En effet, les collectivités peuvent faire appel à des délégations de service public pour certaines missions, ce qui conduit à faire baisser cet indicateur.

Cet indicateur peut également baisser du fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement et non à cause d'une diminution des dépenses de personnel.

Sur les dépenses de fonctionnement : charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante, charges financières, dotations et provisions et virement à la section d'investissement.

Les prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement ont été « contraintes » à hauteur du budget de 2020 moins 1,7 %. Ceci permet une priorité de financement des investissements portés par la municipalité.

Un focus sur les RH.

Les principaux éléments de variation ce sont les nouveaux postes (un agent technique en bâtiments, un coordinateur de l'action culturelle), l'assurance du personnel qui a été revalorisée, le GVT et ensuite les emplois pour les saisonniers, et les remplacements de la crèche.

Sur le niveau d'épargne de la commune, une capacité de désendettement en prenant le nouvel emprunt à 7,69, et une extinction de la dette à 8,30.

Sur les 8,30, ce taux se calcule en nombre d'années, il faut veiller à ce qu'il soit inférieur à 11 ans.

Un point sur l'endettement de la collectivité.

Un encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 à 4 596 595,40 €, annuité en capital de 524 650,63 €, des intérêts de 71 825,66 €.

Pour le SDEPA, 290 478,39 €, ce qui correspond à une annuité en capital de 50 877,11 €, des intérêts de 10 650,32 €.

Enfin le portage de l'EPFL : annuité en capital de 235 473,08 €, les intérêts 33 424,38 €.

Présentation d'un dernier tableau sur les emprunts sur lesquels la commune est caution.

Donc l'équilibre de la section d'investissement :

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 571 952 €.

Une affectation des résultats de fonctionnement 2020 à l'investissement au 1068 de 1 222 179,63 €.

Un montant de subventions attendu de 475 862,55 €.

Le versement du fonds de compensation de la TVA à N+2 de 453 380 €.

Des opérations d'amortissement à hauteur de 352 078 €.

Enfin un emprunt de 1 520 000 €.

L'autorisation de programme et crédits de paiement qu'on a vu tout à l'heure :

Donc un crédit de paiement 2021 qui est révisé à 49 503,82 €.

Un point sur les investissements prévus en 2021 :

Notre participation sur la résidence Harrobia.

Les frais d'étude (le parvis de l'église, la plaine des sports, le cœur de ville, les plages et la défense incendie), donc là on est à 89 542,79 € et pas les 119 000 qui sont affichés.

Divers aménagements des terrains, plages, espaces verts et forêts.

Achat de matériel roulant et techniques.

Divers aménagements des bâtiments communaux.

Achat de mobilier, matériel informatique et autres équipements.

Programme du socle informatique pour tous – classes numériques.

Solde et fin de travaux de construction de l'espace polyvalent.

Extension des ateliers municipaux – locaux à destination des associations.

Redynamisation des écoles sur le groupe scolaire Marinela.

Travaux de voirie, des réseaux et d'éclairage public.

En enfin la part de travaux en régie.

Monsieur le maire :

Merci.

Y-a-t-il des questions ou des observations par rapport à ce budget ?

Mme DUBARBIER.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Merci monsieur le maire. C'est une présentation concise.

Donc d'abord je voudrais me permettre une petite question devant la difficulté que nous avons rencontrée, parce qu'en définitive, les documents qui nous remis en commission Finances ne sont pas du tout de la même présentation que les documents que l'on a aujourd'hui dans le dossier. Est-ce qu'il s'agit d'une obligation juridique, administrative ou autre ? Mais je vous avoue que c'est assez difficile parce qu'on travaille sur des documents, on prend des repères pour poser des questions etc... et ce n'est pas très facile parce que, c'est vrai que cette présentation a le mérite d'être très concise, mais je pense que les cibouriens sont en droit de connaître un peu mieux le budget et donc je me baserai sur le document que vous nous avez remis en commission Finances, qui n'est pas du tout le même que celui qui est aujourd'hui... enfin qui n'est pas le même, j'exagère, dans sa présentation, parce qu'évidemment, heureusement que c'est le même. Donc, si vous me le permettez, monsieur le maire, quelques remarques.

Tout d'abord, sur la section fonctionnement, en dépenses. Sur le poste 611, « contrats de prestations de services », nous voyons que nous avons une inscription qui est en forte augmentation de près de 100 000 €. C'est une question que je vous ai posée en commission Finances, et vous m'avez répondu que c'était dû au nombre... à la livraison des repas. Que vous pensez qu'il va être plus élevé dans l'année à venir. Je ne sais pas si l'impact de la Covid, parce que les écoles n'ont pas été tellement, tellement fermées, mais là on a une forte augmentation d'inscription.

Je peux continuer sur les divers points ? Merci.

Ensuite, toujours sur ce chapitre 61, le 61558, nous avons une forte baisse sur tous les points « entretien des bâtiments », « entretien des voiries », « entretien de bois », « entretien de matériel roulant », « entretien de biens immobiliers ». On a une inscription qui est beaucoup inférieure à celle des années précédentes. Donc, j'avais entendu dire à un conseil municipal il n'y a pas très longtemps, que nous avons très très mal entretenu les bâtiments et autres. Je vois que vous avez dû revoir votre position, et que le bon entretien dont vous avez hérité vous permet aujourd'hui de faire des économies sur ce poste-là.

Sur le poste 62 « autres services extérieurs ». Alors là aussi, sur le poste 6232 « fêtes et cérémonies », nous avons une inscription de 98 500 €, alors que sur le CA 2020 nous sortions avec une dépense de 48 058 €. Je ne sais pas... aujourd'hui nous sommes déjà fin mars, non début avril même, pardon je suis en retard, et, malheureusement, je pense que la crise sanitaire ne nous permettra pas de nombreuses manifestations, donc je ne comprends pas trop cette augmentation d'inscription.

Sur le poste... sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », sur le poste 657351, il y a aussi à peu près... « groupement des collectivités ». Je ne me souviens plus ce qu'avait été votre réponse lors de la commission Finances. Je demande un petit peu de précisions.

Pour le budget du CCAS, 65, sur le poste 657362, nous avons une baisse de 14 000 €. Cela ne nous semble pas tellement en cohérence avec votre volonté affichée de renforcer les services aux cibouriens, et notamment aux plus âgés. Après cette période difficile, ne craignez-vous pas de

devoir pallier aux dommages subis par les plus fragiles, les personnes âgées et les familles ? Donc nous sommes assez étonnés de cette diminution de subvention.

Enfin... alors là aussi je ne comprends pas, sur le poste 6574 « subventions fonction des associations ». Habituellement, nous avons une liste qui nous indiquait les subventions attribuées à chaque association. Aujourd'hui ce document n'est pas entre nos mains. Je pense pourtant que vous avez dû faire vos calculs puisqu'un chiffre est inscrit. Alors je ne sais pas. Je n'ai pas pu interroger l'adjointe à la Culture puisqu'elle était absente en commission Finances. Je pensais pouvoir l'interroger aujourd'hui. Malheureusement elle est toujours absente. Donc voilà. Je suis un peu surprise. Enfin c'est peut-être un fonctionnement différent, mais habituellement nous avons une liste avec toutes les associations demandeuses de subventions, et aussi les subventions que vous aviez décidé de leur attribuer. Mais cette fois-ci nous n'avons rien, donc c'est un petit peu difficile de vous dire si on est d'accord avec cette inscription ou non.

Ensuite je passe à la section fonctionnement des recettes.

Sur le poste 7088, une forte baisse de ces recettes. Je pense que c'est sans doute dû à la restructuration du fonctionnement de l'école de l'Untxin.

(inaudible) Je continue ?

Donc sur le poste 7368, là aussi une interrogation que je vous ai soulevée en commission Finances. Je pensais que vous étiez d'accord, enfin pas d'accord, que vous aviez constaté une erreur, mais malheureusement elle n'est pas corrigée. Sur donc ce poste, 7368 qui est une recette due aux emplacements de publicité. Monsieur l'adjoint aux Travaux nous avait dit au dernier conseil municipal que l'exécutif ne souhaitait pas une redevance, et monsieur l'adjoint aux Finances inscrit cette redevance sur le budget. Donc voilà, il nous semble quand même que c'est un petit peu contradictoire, et ces 8 000 € je ne sais pas d'où ils viennent et pourquoi ils restent inscrits sur le budget de la commune.

Donc en conclusion, on peut dire que le BP 2021 est inférieur au BP 2020. Par contre l'inscription est de 800 000 € supérieure par rapport au CA 2020 et au CA 2019.

Est-ce qu'on enchaîne avec la section investissement ou vous préférez qu'on fasse une pause ? »

M. LE CORFF :

Donc sur la section fonctionnement, au niveau des dépenses, le compte 611, effectivement on a espoir que l'activité au niveau des régies reprenne normalement, d'où cette inscription en augmentation.

Sur le compte 61558, on a veillé au niveau de l'entretien des bâtiments, notamment tout ce qui est mobilier, de faire des économies. Ce poste était souvent inscrit et pas forcément utilisé. On s'en servait en cas de casse. Donc on a préféré l'encadrer.

Sur le compte 6232 « autres services extérieurs », « fêtes et cérémonies », là c'est le budget qu'on a alloué au service culture. Bien entendu on est inquiet par rapport à la crise sanitaire, mais on préfère le prévoir, les organiser, et les annuler si on ne peut pas les tenir.

Sur la subvention au CCAS, pareil. Elle est encadrée.

Sur le compte 6574, le transfert aux associations, il fera l'objet d'un vote au mois de mai. Le tableau récapitulatif vous sera présenté.

Enfin, sur la recette de fonctionnement 7088, effectivement il y a une erreur, une inscription à 8 000 €. Néanmoins, une commission extra-municipale sur le commerce devrait être programmée pour étudier les possibilités que nous avons pour compléter cette taxe.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Excusez-moi, monsieur l'adjoint, je n'ai absolument rien compris. Là c'est la redevance qui est... on a voté le dernier conseil municipal une ouverture de procédure pour donner un marché à une société pour les affichages publicitaires. Je ne vois pas ce que ça a à voir avec des commerçants ou autres. Simplement, vous nous aviez dit, enfin monsieur l'adjoint aux Travaux nous avait dit qu'il ne souhaitait pas que soit demandée à cette société une redevance, et je la vois inscrite. Je vous ai déjà soulevé ce problème en commission Finances. Vous avez... enfin madame, une administrative nous a dit qu'effectivement c'était une erreur, et je le revois positionné aujourd'hui. Je suis quand même un peu surprise. »

Monsieur le maire :

Pour ce qui de la publicité, vous n'êtes pas sans savoir que sont assujetties à la taxe normalement toutes les enseignes commerciales ainsi que les publicités d'enseignes commerciales et les

grandes enseignes qu'on peut trouver au bord des routes. C'est sûr que, pour l'instant, nous n'avons pas l'intention d'appeler cette taxe pour tout ce qui est commerce, pour tous les commerces, ça c'est sûr, mais après tout ce qui est publicité aux alentours et aux abords des routes départementales, ces grands panneaux-là sont assujettis à une taxe, qui jusqu'à maintenant n'était pas perçue, et que nous avons l'intention de percevoir les années futures.

Autre chose, juste une remarque sur votre premier point par rapport à la commission sur les documents qui ne sont pas les mêmes par rapport... je vais juste rappeler que les commissions sont des commissions de travail. Cela serait complètement illogique, même si jusqu'à maintenant ça se passait comme ça à Ciboure, parce que, au final, on portait peu d'intérêt aux débats qu'il y avait dans les commissions, mais les commissions sont là pour travailler sur des documents, pour améliorer ces documents, pour abonder les documents, pour pouvoir présenter des documents définitifs en conseil municipal. Donc la chose la plus importante, c'est que le rapport qui vous est présenté, qui vous a été envoyé, soit le rapport qu'on vous présente aujourd'hui et pas le rapport qu'on vous a présenté en commission thématique, en l'occurrence en commission Finances.

Pour ce qui est des associations...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je peux vous faire une petite remarque, monsieur le maire, s'il vous plaît ? »

Monsieur le maire :

Non mais je n'ai pas terminé.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Non mais juste sur ce point-là. »

Monsieur le maire :

Je n'ai pas terminé, laissez-moi.

Donc pour ce qui est des associations, comme l'a dit monsieur LE CORFF, c'est vraiment intentionnel le fait de ne pas avoir affiché la subvention association par association. On a préféré travailler d'abord sur une enveloppe globale qu'on affecterait aux associations, et après on travaillera dans un second temps, et on délibèrera courant mai, pour voir comment on ventile cette somme avec l'ensemble des associations cibouriennes, et en essayant d'être je dirai le plus neutre possible et en utilisant des critères assez neutres pour pouvoir attribuer ces subventions-là, car je le rappelle, jusqu'à maintenant, les subventions étaient attribuées automatiquement tous les ans la même somme sans vraiment travailler sur la pertinence, sur les effectifs des associations, sur les budgets qu'elle avaient, sur la politique culturelle, sportive ou sociale qu'elles pouvaient amener sur la commune. Donc on préfère faire ce travail-là. Ce travail-là va se faire en commission, et donc on votera dans un second temps la ventilation de cette enveloppe qui est aux alentours de 177 000 €.

Des remarques ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Oui, moi je voudrais faire une remarque. Vous me dites qu'effectivement monsieur le maire... vous parlez beaucoup du passé en disant qu'on n'a pas fait ceci, qu'on a fait cela, je pense qu'il serait temps de se tourner vers l'avenir.

Donc, pour parler du travail que nous faisons après les commissions, je crois que notre groupe se... apprécions de pouvoir travailler sur des documents. Il n'est pas très facile, alors je pense que tout le monde a des difficultés pour s'approprier un budget, ce n'est pas une chose facile, je ne vois personne parler ou faire des remarques. Donc voilà. C'est vrai que ce n'est pas une critique, mais simplement si nous partions de documents sur lesquels nous avons travaillé, cela serait beaucoup plus facile, et comme je sais que votre souhait est d'instaurer un débat constructif, je pense que cela serait beaucoup plus facile pour l'instaurer.

Ensuite, pour ce qui est des associations, votre réponse ne me satisfait pas complètement, parce que, si vous avez affiché un chiffre de 177 000 €, je pense que c'est assez précis pour dire que ce n'est pas un chiffre global à l'intérieur duquel vous allez attribuer à chaque association. Je pense, ou j'espère, que ce travail est déjà fait, parce que pour arriver à un chiffre aussi précis... voilà. Je pense que ce travail est déjà fait. Je sais que certaines associations ont déjà rempli leur dossier, etc... Donc vous comprendrez bien, monsieur le maire, que cela nous est difficile d'accepter et de valider un chiffre alors que nous n'avons aucun renseignement sur la destination des... enfin l'attribution des subventions à chaque association. C'est un petit peu difficile quand même. »

Monsieur le maire :

Donc pour ce qui est de la ventilation, je confirme, il n'y a pas eu ce travail, ce travail n'a toujours pas été fait, parce qu'on attend le retour de dossiers d'associations. Donc les 177 000 € c'est très simple : si on rajoute à ces 177 000 € l'enveloppe qui était attribuée tous les ans au Comité des Fêtes de 46 000 €, étant donné la situation sanitaire, étant donné que les Bixintxo sont passées et n'ont pas été organisées... mais cette enveloppe nous ne l'avons pas inscrite cette année pour l'instant. Deuxième chose aussi, on vous l'avait rappelé, nous avons basculé le restant d'associations qui étaient à vocation sociale sur le CCAS. Donc on est parti sur ça, on est parti sur le BP précédent en enlevant ces deux enveloppes, et on arrive aux 177 000 €.

Après, pour ce qui est de l'absence de l'adjointe à la Culture, l'adjointe à la Culture était absente à la commission Finances parce qu'elle s'est blessée, elle est en arrêt. Elle n'est pas là aujourd'hui parce qu'elle est en arrêt. Et si vous avez des questions, elle a un mail, elle a un téléphone. Vous pouvez la joindre, elle est disponible, elle aurait été disponible pour vous, pour vous apporter des éclaircissements.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Merci beaucoup. Mais c'est vous qui... en commission Finances vous avez fait... vous nous avez dit que c'est vrai que c'était regrettable qu'elle ne soit pas là. Donc voilà. Je reprends vos paroles. Est-ce qu'on peut continuer sur la section investissement ? »

Monsieur le maire :

Oui, je vous en prie.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Là, en définitive, monsieur le maire, la présentation de la section investissement ne nous inspire aucune remarque particulière, si ce n'est l'inquiétude déjà formulée en commission Finances sur l'OP 22 intitulée « bâtiments scolaires ». Le poste 2313 fait apparaître une inscription de 540 000 € sur un projet que vous qualifiez de transitoire. La transition reste longue puisque vous nous avez donné un délai d'environ 10 ans. Certes, la redynamisation des écoles publiques pourrait être un sujet de consensus. Pourtant la solution que vous préconisez nous révolte. Cette redynamisation était pour nous possible grâce à un élan à la mesure de ce que méritent nos enfants : des locaux attractifs et adaptés qui permettent l'élaboration de projets pédagogiques dignes et structurants pour leur avenir. Mais rien de tout cela, sinon un projet bâclé et au rabais.

Ce que vous souhaitez présenter comme une ambition n'est en réalité, je le crains, qu'une solution. D'autres questionnements s'imposent à nous.

Sur cette nouvelle présentation, nous ne voyons pas tous les investissements mais bon, nous avons examiné votre poste investissement. Pourquoi, monsieur le maire, des investissements sur des établissements dont vous prétendez ne pas connaître la destination ? Par exemple, nous sommes étonnés de voir le remplacement de la clôture de la cour à l'école de la Croix Rouge, l'achat d'un sèche-linge, d'un lave-linge, pour plus de 10 000 €. C'est vrai que c'est surprenant alors que nous savons... enfin vous nous dites que dans quelques mois les enfants vont quitter cet établissement. Le bien-être de nos enfants au sein de l'école publique est pour nous, élus municipaux, une de nos compétences majeures. Ne l'oubliez pas, monsieur le maire.

Pour ces raisons, et j'en terminerai par cette phrase, Henri ANIDO, Françoise ALBISTUR DUVERT et moi-même, nous voterons contre ce budget 2021. Merci. »

Monsieur le maire :

Je vais répondre juste sur la dernière partie, après je vais passer la parole à Leire LARRASA. Pour ce qui est des investissements sur la Croix Rouge d'un lave-linge et de travaux sur la palissade, certes on ne connaît pas le devenir de ce bâtiment communal. On sait seulement qu'on ne va pas le vendre comme vous l'aviez prévu, et on ne va pas faire de logements non plus dessus. Sur ce qui est du lave-linge, comme on l'a dit jusqu'à maintenant, on parlait... on est parti sur un regroupement des écoles avec deux options : une option un regroupement sur deux sites Croix Rouge et Marinela, ou une deuxième option un regroupement unique sur Marinela. C'est ce qu'on vous a à chaque fois présenté, et c'est pour ça, parce que, sans savoir sur quoi on allait partir, on était obligé, et on est obligé d'investir un minimum sur ce bâtiment-là, parce qu'il se peut que pour l'année prochaine il soit toujours utilisé par l'école publique.

Je vais passer peut-être la parole à Mme LARRASA qui va donner plus de détails.

Mme LARRASA :

Bonsoir. Oui, rapidement, je pense que ce sujet a été longuement évoqué et en commission Education Enfance Jeunesse et également par voie de presse, je ne vais pas en refaire l'historique, d'autant plus que vous connaissez très très bien le sujet, madame DUBARBIER, vous avez été 20 ans à la majorité. Et, pour rappel, cela fait donc depuis 20 ans que les effectifs de nos écoles publiques sont en baisse constante, de 2001 à 2021 l'école (inaudible)

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
(inaudible)

Mme LARRASA :

Madame DUBARBIER, je ne vous ai pas coupée, j'aimerais finir, s'il vous plait. Merci.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« *Bien sûr.* »

Mme LARRASA :

En 2001 l'école maternelle de Marinela accueillait 140 enfants, aujourd'hui elle en accueille 70. Ces quatre dernières années, les écoles publiques de Ciboure ont connu une baisse à hauteur de 26 % (inaudible) et 50 % sur Marinela et les quatre dernières années 26 %. Sur ces vingt dernières années, nous n'avons pas connu une seule rentrée scolaire dans les écoles publiques de Ciboure sans une baisse d'effectifs. C'est quand même assez significatif. Il y a urgence à réagir. Vous savez aussi bien que moi que l'année dernière nous avons déjà perdu un poste d'enseignant parce que rien n'a été fait. Il y avait un accord avec l'Education Nationale que si l'école élémentaire était regroupée sur un site, le poste pouvait être maintenu. L'année dernière rien n'a été fait : le poste a été supprimé. Cette année, courant novembre, les directeurs d'écoles ont remonté les effectifs prévisionnels de la rentrée 2021 à madame l'inspectrice qui nous a immédiatement contactés pour nous dire « attention, les effectifs sont encore en baisse, vous allez reperdre un poste si vous ne réagissez pas ». Donc on lui a demandé que doit-on faire ? Elle nous a dit, je vais négocier avec monsieur le DAZEN le deal proposé l'année dernière à l'équipe municipale passée. Si vous réagissez et que vous fusionnez sur deux sites ou sur un site, on maintient les moyens. Ce que monsieur le DAZEN a accepté.

Donc moi, aujourd'hui, je ne vois pas un projet bâclé ou au rabais, je vois une jeune équipe qui est là depuis neuf mois, qui fait face à une situation, face peut-être à l'inaction de l'équipe précédente qui pendant 20 ans n'a pas réagi, n'a rien fait, et aujourd'hui on prend les choses en main et on réagit. On réagit pour essayer de maintenir les effectifs dans les écoles publiques de Ciboure. Et cela ne sera pas une mince affaire, on est tout à fait conscient, mais il faut stopper cet effritement constant. Et cela va passer par ce projet-là. Donc il y avait deux options, effectivement. La meilleure option retenue c'est un regroupement total sur l'école de Marinela, cela sera le projet définitif qui se fera de façon... dans deux temps dans la temporalité.

Mais voilà : il y a une menace, on réagit.

Cet objectif va aussi répondre à d'autres besoins, cela va permettre aux familles aussi d'apporter un peu plus de confort dans l'organisation familiale, plus de praticité parce qu'il y a trois sites distincts aujourd'hui. Cela va apporter, j'espère, une meilleure continuité pédagogique entre les différents cycles qui seront réunis sur un seul site, et donc aussi un intérêt pédagogique pour les enfants, une nouvelle dynamique entre enseignants justement de différents sites, et un nouveau projet d'école qui, j'espère, rendra l'école publique aujourd'hui plus attractive et donnera envie aux enfants, aux familles cibouriennes, d'inscrire leurs enfants dans cette école-là.

Donc l'idée aujourd'hui c'est celle-là. Freiner cet effritement, mesurer l'impact de ce regroupement, et, dans quelques années, quand le projet de l'Encan sera défini et arrêté, on ne va pas mettre la charrue avant les bœufs, sur cette zone de l'Encan on a l'intention de faire du logement social accessible aux jeunes et aux familles, et on espère donc qu'il y aura des enfants qui pourront intégrer cette école. Et à ce moment-là on reverra le projet de l'école de Marinela dans un second temps. Mais on ne va pas mettre la charrue avant les bœufs. On veut avancer avec précaution et rigoureusement.

Pour rappel aussi, vous vous offusquez aujourd'hui, mais j'aimerais quand même rappeler qu'en 2013 l'école de Marinela a été livrée flambant neuve, et que le constat que je cite aujourd'hui il était déjà d'actualité en 2013, et que vous auriez très bien pu anticiper ce projet en 2013 sur le site de Marinela. Cela n'a pas été fait. Vous nous avez présenté votre projet de regroupement des écoles publiques en 2016. De 2016 à 2020 c'était vous à la majorité. Vous aviez quatre ans pour mener

ce projet à bien. Vous ne l'avez pas fait non plus. Je ne suis pas au courant des raisons, cela ne me regarde pas. Mais en attendant, vous avez eu deux opportunités et vingt années pour le faire, et vous n'avez rien fait. Donc aujourd'hui on est là et on va prendre les choses en main pour le bien des enfants, des familles, et pour améliorer aussi l'attractivité de l'école publique et essayer de la sauver sur Ciboure, parce qu'on a la chance justement de disposer de trois systèmes éducatifs différents, et en tant que pouvoirs publics, on est là pour pouvoir les assurer, les pérenniser et leur permettre de se développer aussi. Voilà.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je laisse les applaudissements... non ?

Juste une petite précision. D'abord vous avez dit quelque chose de complètement inexact par rapport à la dernière rentrée où nous étions sous... nous risquions la fermeture d'un poste et demi, et qu'effectivement Mme COHERE nous avait simplement... enfin simplement, c'est regrettable, nous l'avons regretté autant que vous, nous avons simplement... on a pu récupérer un demi-poste en créant un cycle sur l'école Aristide Briand. Mais ne revenons pas là-dessus.

Il y a un point où je suis absolument d'accord avec vous, et comme ils ne sont pas très nombreux, ça vaut la peine d'en parler, c'est qu'effectivement nous avons été freinés, chacun en a sa responsabilité, mais croyez-moi, ce n'est pas la mienne.

Alors après, dire d'une façon incantatoire « vous n'aviez rien fait », « vous ne faites rien », « vous ceci, vous cela », c'est trop facile. Mais ce que je vous dis, Mme Leire LARRASA, c'est que ce que vous proposez aux enfants qui aujourd'hui sont accueillis à Briand et à la Croix Rouge, à Marinela, alors, je n'ai pas vu un projet, j'ai vu un petit dessin, un rectangle là, un carré là, un ceci, un cela, je n'ai pas vu de surfaces, je n'ai pas vu dans cette école de salle informatique, je n'ai pas vu de salle pour le personnel, je n'ai pas vu rien. Vous nous dites que c'est une solution provisoire, transitoire, et que quand il y aura l'Encan vous ferez autre chose. Déjà, vous faites un pari sur l'avenir, chère madame, parce que, quand il y aura l'Encan, nous ne savons pas qui sera aux affaires. Et puis croyez-moi c'est très fluctuant ce genre de chose.

Donc, simplement ce que je veux vous dire c'est que le provisoire de l'Encan il peut durer, monsieur le maire l'a dit, dix ans: Vos enfants que vous allez accueillir là ils seront en faculté à ce moment-là.

Ensuite, il y a quelque chose que je n'ai pas non plus très bien compris. Monsieur le maire m'a dit que nous faisons des acquisitions de mobilier, lave-linge, la Croix Rouge, car la décision n'a pas été prise de mettre les enfants à la Croix Rouge ou pas à la Croix Rouge. Vous, vous venez de nous dire qu'il y avait une décision qui a été prise, que les enfants seront regroupés à Marinela. Donc je suis un peu étonnée de voir des investissements dans une école qui à partir du mois de septembre, si je vous ai bien entendue puisque vous nous avez dit, vous nous avez affirmé que nous serions prêts pour le mois de septembre... je suis un peu surprise de ces investissements.

Après, je vous renouvelle une chose, effectivement, je suis la première à regretter que le projet que nous avons étudié, pas en 2017 comme vous avez dit mais en 2018, que nous avons présenté, a, pour uniquement des raisons politiciennes, été sabordé. C'est nos enfants qui ont été pris en otages, je trouve ça très regrettable, mais je suis contente, et si vous réussissez dans votre mission de redynamisation, je serai la première à vous en féliciter, mais malheureusement, je crains qu'avec les moyens que nous mettons là et avec la méthode que nous prenons, ce n'est pas comme ça que nous allons réussir à redynamiser nos écoles. »

Mme LARRASA :

Rapidement. Alors, sur la capacité d'accueil, justement ce petit plan-là que vous avez vu et que j'ai donc présenté en commission, en présentant le nombre de mètres carrés du nouvel espace qui serait donc aménagé, j'aimerais quand même revenir sur un élément important. A ce jour, l'école de Marinela telle qu'elle a une capacité d'accueil de 220 personnes, et aujourd'hui nous avons 70 enfants dans cette école. A la rentrée de 2021, nous espérons accueillir 117 élémentaires plus les 70 de maternelle. Donc vous voyez, en plus avec le nouvel espace qu'il y aura, on a quand même une marge de progression assez importante je pense.

Deuxièmement, par rapport à ce calendrier, on a eu un retour du bureau d'étude de l'APGL, ce que je vous avais dit en commission donc, que nous attendions le retour sur le calendrier qu'ils allaient nous présenter. On vous a toujours annoncé, comme on l'a annoncé aux directeurs d'écoles, aux parents délégués, aux enseignants, qu'effectivement les délais étaient très serrés pour la rentrée de septembre 2021, et l'APGL nous l'a confirmé, les travaux ne pourront pas être réalisés pour cette rentrée de septembre 2021. Toutefois, nous avons discuté avec l'Education Nationale, et il nous paraît quand même important d'aller dans ce sens-là du projet, et donc il est envisagé pour la

rentrée de septembre 2021 de regrouper l'école d'Aristide Briand, donc le cycle 2 (CP, CE1, CE2) à l'école de Marinela avec les maternelles, et l'école de la Croix Rouge intégrera ce nouveau groupe scolaire en septembre 2022. Donc cela veut dire que les enfants scolarisés en CM1 CM2 l'année prochaine resteront dans les locaux de la Croix Rouge. Donc je pense que ces investissements-là se justifient d'autant plus, parce que des besoins ont été exprimés par les équipes éducatives, et nous avons retranscrit ces besoins dans le budget aujourd'hui.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Vous me laissez quand même sceptique. »

Monsieur le maire :

Je pense que, juste pour conclure, il faut quand même... vous avez porté pendant au moins la moitié de la mandature précédente un projet de regroupement d'écoles sur Marinela. L'idée était judicieuse, on n'a jamais été contre. Le projet définitif nous posait problème. Partir sur un investissement de 3 800 000 au milieu d'une zone de 4 hectares qui est vouée à évoluer, d'un point de vue d'aménagement et d'urbanisme c'est un non-sens. Je vous le dis, mais vous pouvez discuter avec n'importe quel urbaniste, ils vont vous dire la même chose : comment aller sur un projet sans savoir qu'est-ce qu'il y aura autour ? Parce que l'environnement impactera automatiquement sur l'infrastructure que vous allez construire... qu'on aurait construite avant.

Vous avez eu deux occasions pour faire ce regroupement, comme l'a dit Mme LARRASA, vous auriez pu profiter de la réhabilitation de l'école Marinela en 2014 pour travailler sur ça, vous ne l'avez pas fait. Vous avez eu un mandat de plus, vous ne l'avez pas fait. Ce n'est pas de notre responsabilité. Vous dites que ce n'est pas la vôtre, mais c'est sûr que ce n'est pas la nôtre.

Maintenant, nous on fait un regroupement prudent parce que l'aménagement ce n'est pas un sprint, c'est un marathon, il faut aller pas... il faut faire un pas après l'autre, il ne faut pas aller trop vite. Si on va trop vite, souvent on bloque l'avenir. Donc c'est pour ça qu'on va sur un projet qui est, je dirai financièrement bien plus modeste que le vôtre, mais qui a l'approbation de l'Education Nationale, du corps enseignant, des parents d'élèves, parce que je veux rappeler quand même que cette discussion sur le devenir de l'école publique nous l'avons menée en concertation avec l'Education Nationale, avec les directeurs, avec le corps enseignant, avec le service Enfance Jeunesse de la ville, avec les représentants des parents d'élèves. Depuis la fin de l'année dernière, nous avons multiplié les réunions. On a eu l'accord je dirai de principe de l'ensemble de ces équipes-là. On sait très bien que le devenir de l'école publique de Ciboure ne viendra pas seulement d'une réhabilitation ou d'un réaménagement de locaux. Comme je vous l'ai dit en commission, ici chacun a un rôle sur le devenir de l'école publique. Nous on est responsable des infrastructures des bâtiments, et c'est dans cet axe-là qu'on va mener un regroupement pour apporter un certain confort aux familles pour ne pas qu'elles soient obligées tous les matins de faire le tour de trois écoles. Maintenant, sur le volet pédagogique, cela sera au corps enseignant et à l'Education Nationale de faire une offre pédagogique qui soit attractive. Et il y aura aussi, les parents aussi, je pense, auront aussi leur rôle à jouer en promouvant l'école publique de Ciboure.

Ici c'est un travail d'équipe. Nous on apporte notre pierre à l'édifice. Dans les dernières réunions, tout le monde était d'accord en disant que chacun devait apporter sa pierre à cet édifice-là, et je n'ai aucun... je n'ai pas peur, je pense que, à l'avenir, on réussira à stabiliser les effectifs sur Ciboure, peut-être pas l'année prochaine, mais dans les années à venir.

Maintenant, nous on fait ça, la seule chose que je constate et je vais finir sur ça, c'est que vous vouliez faire un regroupement à votre style, nous on va faire un regroupement prudent. Mais, vu que c'est nous qui le faisons, maintenant vous êtes contre. Jusqu'à maintenant, jusqu'en je dirai jusqu'au 26 juin 2020 vous étiez pour, maintenant vous êtes contre. Cela s'appelle de la politique politicienne.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Monsieur le maire, j'étais prête... »

Monsieur le maire :

On va conclure sur ça...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« ... juste un mot, parce que là c'est vraiment trop ridicule, monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

... et je pense qu'il y a M. PERY qui veut prendre la parole depuis un petit moment.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Oui mais juste, je voudrais juste dire une chose. J'étais prête à vous dire que, bien que je sois pratiquement sûre, et je crains fortement que, malheureusement, le consensus que vous nous avancez de l'accord des parents etc... vous savez, les parents ils parlent aussi. Les enseignants aussi. Il y en a même qui sont rappelés à l'ordre, il paraît.

Donc, j'étais prête à vous dire ça. Maintenant, nous dire que je suis contre le regroupement de l'école à Marinela, je trouve ça un peu ridicule. C'était un projet que j'avais à cœur, que je souhaitais porter, et tant mieux si vous le partagiez, vous ne l'avez pas souvent dit. Maintenant, d'autres, je vous dis, s'en sont servis, et c'est ce que je dénonce encore une fois, et ce n'est pas de vous dont je parle. Et donc je suis la première à le regretter, et aujourd'hui ce qu'il y a c'est que monsieur Eneko ALDANA, madame DUBARBIER et d'autres, ne sont pas en cause, mais ce sont les enfants de notre commune qui sont en cause. Et moi je vous donne rendez-vous dans un an, et je crains que le constat ne sera pas très positif. Et, restons sur du raisonnable, ne me dites pas que c'est parce que vous le présentez que je suis contre. C'est absolument ridicule. »

Monsieur le maire :

M. PERY.

M. PERY :

« Merci monsieur le maire.

A propos du budget, effectivement la lecture d'un budget c'est toujours aride, toutefois cela m'arrive de le pratiquer, même si ce n'est pas de la comptabilité publique. Donc moi j'ai pu éclaircir tous les sujets avec les questions abordées en commission et les réponses que j'ai pu aller chercher auprès du secrétariat général, donc... d'où la raison de mon silence peut-être inhabituel. Mais pour moi c'était clair.

Sur les écoles, nous l'avons évoqué, mais vous venez de l'annoncer, moi j'avais une crainte sur la faisabilité du regroupement des écoles en 2021, je vous l'avais dit, et j'avais une crainte dans le sens où cela risque de créer de l'incertitude chez les parents. Alors la redynamisation coordonnée par la mairie et l'Education Nationale ça marche, mais ça ne marche que si les parents font confiance. Donc je pense qu'il est urgent de communiquer auprès des parents, de leur donner des choses fiables, parce que, enfin je l'ai évoqué en commission mais je le répète ici, ce sont eux qui détiennent la clé de l'inscription de leurs enfants, et donc il faut les rassurer sur ce qui est autant que possible certain pour la prochaine rentrée. Merci. »

Mme LARRASA :

Oui, il est prévu demain à 18 h 00 de nous réunir avec les directeurs d'écoles et les parents délégués, la responsable du service Enfance Jeunesse, monsieur LAHOURNERE et moi-même justement pour leur présenter ce calendrier, et du coup cette rentrée scolaire 2021. Les directeurs ont été informés cet après-midi, et demain à 18 h 00 donc on a une réunion avec les parents délégués. Et nous avons préparé un courrier cet après-midi qui partira donc lundi matin à l'ensemble des parents des écoles publiques de Ciboure pour leur présenter donc cette rentrée 2021 Aristide Briand à Marinela, et la rentrée Croix Rouge sur ce site unique 2022 à Marinela.

Monsieur le maire :

M. HIRIGOYEMBERRY.

M. HIRIGOYEMBERRY :

« Merci monsieur le maire.

On revient sur l'école de Marinela, que nous on était contre. Nous on n'était pas contre l'agrandissement, mais on était contre le financement. Le financement de 3 700 000 pour nous c'était énorme, surtout en fin de mandat. On l'a refusé. Depuis plusieurs temps, j'entends que c'est notre (inaudible), mais bon c'est « Ciboure demain », qu'on était contre ça, et ce n'est pas du tout pour les gosses.

Voilà. Je vous remercie monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

Merci.

Pas d'autres questions ou de remarques sur ce budget-là ?

S'il n'y en a pas, je vais juste souligner quelques points sur ce budget. Juste dire que sur la section de fonctionnement, sur les dépenses, qu'on fait des économies. On économise 172 000 € et on bascule 120 000 € de plus sur la section d'investissement.

Parallèlement, sur les recettes aussi on reste prudent. Donc on ne compte pas, comme tous les ans les droits de mutation, donc on ne se calque pas sur le CA de l'année précédente sur les droits de mutation. Donc là on reste prudent aussi avec une enveloppe d'un demi-million.

Je veux souligner aussi qu'on a des baisses de dotations de l'Etat, comme d'habitude, malheureusement.

Donc on a une section de fonctionnement qui est, je pense, rigoureuse sur les dépenses et prudente sur les recettes.

Sur l'investissement aussi on a des investissements importants cette année. On a beaucoup d'entretien de bâtiments, de voirie et de matériel. Je veux juste vous citer quelques enveloppes, quelques lignes. Sur le matériel et outillage technique on va investir 33 000 € ce qui nous permettra de faire plus de travaux en régie. Nous allons investir aussi sur un camion-nacelle et fourgon pour une enveloppe de 123 000 €. Je rappelle, le camion-nacelle coûte aux alentours de 100 000 €, ce camion nous est tombé en rade il y a quelques mois parce qu'il était très vétuste, parce qu'il n'a pas été entretenu ou on ne l'a pas changé assez vite. Donc maintenant... on fait attention à notre matériel, donc le change au fur et à mesure.

Sur les bâtiments aussi des investissements : le Trinquet Ttiki pour 21 000 €, les extensions des ateliers donc pour accueillir des associations sur la plaine des sports pour une enveloppe de 350 000 €. C'est un projet qui avait été reporté l'année dernière. Donc on a réussi à travailler sur l'aménagement du dernier étage. Le premier projet qui était prévu de faire une seule salle pour le judo va être transformé en dojo + deux salles pour pouvoir accueillir deux autres associations.

Aussi des investissements sur le centre de loisirs Jules Ferry pour 26 000 € pour les mises aux normes en question de sécurité et des questions d'anti-intrusion.

La redynamisation des écoles maternelles pour 540 000 €, maternelles publiques sur Marinela pardon.

Un programme aussi pour doter l'ensemble de nos écoles de matériel informatique pour une enveloppe de 80 000 €.

Sur la voirie, des travaux très importants : la requalification de la rue Eugène Corre, donc c'est la partie qui est en face, qui est je dirai entre le lotissement Harrobia, le lycée maritime et le collège Larzabal. Donc le lotissement va être livré aux mois de juin et de septembre, il était nécessaire de reprendre l'ensemble de cette voirie-là parce que ce nouveau quartier va accueillir 93 foyers. Il est déjà assez engorgé avec le lycée et le collège, donc on va reprendre tout l'ensemble de cette zone. Le quartier aussi des pêcheurs rue Abeberry et l'ensemble des perpendiculaires et parallèles de la rue Abeberry aussi vont être repris. Idem pour l'avenue des Basques : on va la terminer pour une enveloppe de 140 000 €.

Une petite ligne, mais très importante pour moi et pour l'ensemble de l'équipe, on a rajouté 15 000 € sur la montagne de Ciboure pour faire suite aux incendies du mois dernier.

Des frais d'étude aussi qui ont été engagés, des nouveaux frais d'étude qui ont été engagés pour 66 000 €, dont 8 600 € pour pouvoir aménager sur le parvis de l'église un élévateur pour les personnes à mobilité réduite, et aussi une enveloppe de 50 000 € pour la revitalisation du centre-ville pour pouvoir faire un lien avec la passerelle du pont Charles de Gaulle.

Aussi des travaux importants sur les réseaux, les mises en conformité de l'éclairage public pour 50 000 € et la défense incendie aussi pour un montant de 121 000 €. Cette enveloppe de 121 000 € va être reconduite trois fois. On a constaté qu'on n'était pas aux normes en ce qui concerne les bouches à incendie sur la ville de Ciboure, qu'on avait beaucoup de zones qui n'étaient pas couvertes. Donc on a inscrit cette enveloppe, on va inscrire cette enveloppe pendant deux ans encore pour pouvoir être aux normes sur ce point-là.

Donc un budget d'investissement ambitieux à hauteur de 4 600 000, mais qui garde, je dirai, les pieds sur terre.

Donc s'il n'y a pas d'autres observations et si vous en êtes d'accord, je propose...

Oui M. ANIDO.

Je proposais qu'on passe au vote, mais au lieu de voter par chapitre ou par section, qu'on le vote dans sa globalité, si cela ne pose problème à personne. On est d'accord ?

Donc je vous laisse la parole, et on va passer au vote après.

M. ANIDO :

« Oui, c'est suite à ce que vous venez dire. En tant qu'adjoint aux Travaux de l'ancienne municipalité, je tenais à rectifier quand même un peu vos propos. Peut-être que le camion-nacelle des électriciens était vétuste, entretenu, c'était sûr qu'il était entretenu, mais on avait arrêté justement ces opérations d'entretien parce que cela nous coûtait aussi cher que d'investir sur un. Donc, dans le programme, je pense qu'il doit rester dans les archives par là, c'était justement on avait commencé à faire des recherches sur des camions carrément avec une nacelle dessus et avoir le camion... le fourgon avec la nacelle dessus. Normalement il doit y avoir les dossiers qui sont dans les archives.

Et pour information, on avait quand même changé la cribleuse de la plage, le tracteur de la plage, la tondeuse du stade, le sambro aussi qu'on a acheté, enfin que nous avons acheté, le sambro, la mini-balayeuse électrique qu'on voit aujourd'hui faire la belle promenade de la baie, qui nettoie aussi, électrique, et on avait prévu justement d'acheter ce camion-nacelle.

C'était juste pour... j'ai été un peu vexé de vos petits propos. Voilà. »

Monsieur le maire :

Mais ne trouvez aucune vexation dans mes propos, ne vous inquiétez pas M. ANIDO. Mais je pense que M. DUFAU va vous répondre.

M. DUFAU :

Oui, juste pour la nacelle. Elle est tombée en panne définitivement au plus mauvais moment, c'est-à-dire au moment d'accrocher les décorations de Noël. Elle n'était plus réparable. Par contre, je confirme, la nacelle que nous avons commandée elle correspond à ce que vous dites. On a pris le même choix que vous. Plutôt que de renouveler une camionnette ou un fourgon et une nacelle, on a un véhicule qui fait les deux à la fois et qui permettra à l'équipe de voirie de bouger avec un seul véhicule, ce qui est une bonne chose.

Mais, en effet, j'entends que l'entretien s'est fait au fur et à mesure, mais au bout d'un moment... quand l'engin est mort, aujourd'hui on est en train de payer une location parce qu'on a un délai de livraison de la future nacelle de six mois je crois, et du coup on paie six mois de location, ce qui coûte quasiment un tiers du prix de la nacelle neuve. Et c'est dommage que cela n'a pas été anticipé. Mais c'est comme ça. Maintenant on fait avec. Pas de soucis.

M. ANIDO :

« Disons qu'on avait prévu, mais... on avait fait la demande et on a le même problème, je suppose, avec la balayeuse aussi. »

Monsieur le maire :

Vous l'aviez prévu, mais peut-être un peu trop tard. Bon ce n'est pas grave, on ne va pas refaire l'histoire. C'est commandé. On devrait l'avoir je pense pour septembre l'année prochaine, et donc on aura une nacelle toute neuve sur un camion.

Donc, s'il n'y a pas d'autres observations, je propose qu'on passe au vote de ce budget 2021.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? M. ANIDO MURUA, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ALBISTUR DUVERT.

Nous avons trois contre.

C'est adopté. Je vous remercie beaucoup.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1er avril 2021, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2021 de la commune.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

8) CONVENTION DE MUTUALISATION EN MATIERE D'USAGES NUMERIQUES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (DELIBERATION N° 36/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Par délibération du 1^{er} février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

- **Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) :**
Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.
Pour ce point, la mise en conformité au RGPD a été réalisée avec les services de l'APGL64.
- **Dématérialisation de la commande publique :**
Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.
- **Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :**
Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.
- **Inclusion numérique :**
Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.
- **Webinaires :**
Mise à disposition d'une série de webinaires thématiques accessibles à l'ensemble des élus et des agents des communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique...).

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet présenté.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1^{er} avril 2021, le conseil municipal :

- **CONFIRME** l'intérêt de la commune de Ciboure pour accéder aux services numériques suivants :
 - *Dématérialisation de la commande publique*
 - *Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité*
 - *Inclusion numérique*
 - *Webinaires*
- **AUTORISE** monsieur le maire :
 - à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération,
 - à nommer une personne ressource (élu ou agent de la Commune) qui sera l'interlocuteur référent du Syndicat Mixte La Fibre64 pour la réalisation des services définis.

Commentaires :

M. LE CORFF :

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Les communes ont la possibilité d'accéder à la carte aux services numériques proposés.

Je vous demande donc de confirmer l'intérêt de la commune de Ciboure pour accéder aux services numériques suivants : dématérialisation de la commande publique, dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité, inclusion numérique, webinaires.

Monsieur le maire :

Est-ce qu'il y a des observations ou des remarques sur cette délibération ?

Il n'y en a pas. Donc je propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) ESPACE POLYVALENT : TARIFS A PARTIR DU 1^{ER} MAI 2021 (DELIBERATION N° 37/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Monsieur le maire indique qu'une régie municipale a été créée afin de pouvoir gérer la billetterie, les tickets, et droits des produits et activités mises en place ou projets mis en œuvre par les services des affaires culturelles, patrimoniales et associatives.

Dans un premier temps, c'est la tarification des spectacles organisés sur l'espace polyvalent qui est proposée comme suit :

Moins de 12 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et de l'AAH	Moins de 18 ans	Adultes
Gratuit	5,00 €	10,00 €

Les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la commune à l'espace polyvalent tels que définis ci-dessus seront appliqués auprès de la régie municipale attachée au service culture, animations, patrimoine et vie associative de la ville à compter du 1^{er} mai 2021.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1^{er} avril 2021, le conseil municipal :

- **ADOPTE** les tarifs tels qu'explicités ci-dessus.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Nous vous proposons ici de mettre en place une tarification pour les spectacles organisés sur l'espace polyvalent par la commune. Le règlement est en cours d'écriture et vous sera présenté avec l'ensemble des tarifications à mettre en place pour approbation.

En attendant, monsieur le maire vous propose d'adopter les tarifs tels qu'expliqués dans le projet de délibération.

Monsieur le maire :
Y-a-t-il des remarques ou des questions ?
Il n'y en a pas. Nous allons passer au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ?
C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) DROITS DE PLACAGE DES MARCHES (DELIBERATION N° 38/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Monsieur le maire propose d'adopter les tarifs de plaçage des marchés comme suit :

1/ Tarifs de plaçage du marché dominical – Vide Greniers

ABONNES	
Tarif au dimanche d'hiver	2,00 € le ml
Tarif au dimanche d'été*	3,30 € le ml
SAISONNIERS	
Tarif au dimanche d'hiver	3,50 € le ml
Tarif au dimanche d'été*	5,00 € le ml
VIDE - GRENIER	
Emplacement	18 €

*la période estivale allant du 15 juin au 15 septembre.

2/ Tarif pour les marchés de créateurs ou d'artisans locaux

- 5 € le ml

3/ Tarifs pour les marchés de producteurs

- 5 € le ml pour les fêtes de Noël
- 3,5 € le ml sur le reste de l'année.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 1 avril 2021, le conseil municipal :

- **ADOPTE** les tarifs tels qu'explicités ci-dessus,
- **DIT** que les tarifs votés sont applicables au 15 avril 2021.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Ici il est question de fixer les tarifs de plaçage sur les marchés avec aucun changement sur le marché dominical et les vide-greniers, et la création de tarifs sur les marchés de créateurs ou d'artisans locaux et pour les marchés de producteurs.

Monsieur le maire propose donc d'adopter les tarifs tels qu'expliqués ci-dessus et de dire que les tarifs votés sont applicables au 15 avril 2021.

Monsieur le maire :

Juste une remarque. Sur le rapport, il est mis « adopte les tarifs de droits de voirie tels qu'explicités ci-dessus, mais ce ne sont pas des droits de voirie mais des tarifs tout court.

Y-a-t-il des observations ou des remarques ?

Il n'y en a pas. Je propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) LANGUE BASQUE : APPROBATION DU CONTRAT DE PROGRES 2021-2027 ETABLI AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (DELIBERATION N° 39/2021)

Rapporteur : M. DIRASSAR

Dans l'objectif d'accompagner les communes dans l'intégration progressive de la langue basque, jusqu'à ce qu'elles puissent fonctionner de manière bilingue et autonome, la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose un dispositif d'accompagnement des communes, fondé sur le volontariat. Les communes pourront ainsi constituer un véritable relais local pour la politique linguistique, en donnant aux habitants l'accès à des services bilingues, et donc la possibilité d'utiliser la langue basque à l'échelle du bassin de vie, dans un contexte de proximité.

Le principe de fonctionnement de ce dispositif est d'intégrer la langue basque dans les différents services de la mairie dans une démarche de progrès.

La mise en place du bilinguisme dans le service suppose à la fois :

- d'intégrer la langue basque dans le paysage de la mairie (affichage, signalétique),
- d'intégrer la langue basque dans les supports de travail du service,
- de développer une compétence bascophone qui pourra se les approprier et les faire vivre.

Après une analyse de l'utilisation de la langue basque au sein des services municipaux, des évaluations du niveau des agents et la priorisation des services, un contrat de progrès a été établi pour la période 2021-2027. Ce contrat prévoit une enveloppe annuelle maximale de 39 420 €, la commune prenant en charge la moitié de cette somme diminuée de la participation éventuelle du CNFPT, dans la limite de 19 710 €, et en fonction des évolutions des prix ou des formats et formation choisie.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal réunie le 1^{er} avril 2021, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le contrat de progrès 2021-2027 établi avec l'Agglomération Pays Basque et l'Office Public de la Langue Basque,

- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à le signer.

Commentaires :

M. DIRASSAR :

Arratsalde on.

Dans le cadre de sa politique linguistique visant à redévelopper l'usage de la langue basque sur la commune de Ziburu, la municipalité a travaillé et établi avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque un contrat de progrès portant sur six ans 2021 à 2027.

L'objectif de principe de fonctionnement de ce dispositif est d'intégrer la langue basque dans les différents services de la mairie, dans une démarche de progrès.

Cela passe donc par la formation de certains agents, en soulignant que ce dispositif est fondé sur le volontariat.

Le contrat prévoit une enveloppe annuelle maximale de 39 420 €, la commune prenant en charge la moitié de cette somme et l'agglomération l'autre moitié.

Il vous est donc demandé d'approuver ce contrat de progrès et d'autoriser le maire ou son représentant à le signer.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur le maire :

Oui Mme DUBARBIER.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« J'avais une question que j'ai posée en commission Finances, mais monsieur le maire m'a rassurée parce qu'il était bien dans la même idée, c'est que je trouve que c'est une très bonne idée. On s'est opposé... enfin opposé non, mais on a eu un résultat qui était moyen nous quand

les agents allaient en formation. En définitive, ils n'arrivaient pas à atteindre un assez bon niveau pour pouvoir le transmettre... enfin moi dans mes compétences, le transmettre aux élèves. Donc là je crois que vous allez plutôt vers de l'immersion, si j'ai bien compris. Non ? »

M. DIRASSAR :
Non, non.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Ah bon. Je croyais que... »

M. DIRASSAR :
Il y a de l'immersion mais il y a aussi des cours de 3 heures / semaine.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Ah voilà. »

M. DIRASSAR :
Mais moi je n'ai pas connaissance que vous ayez fait des plans formation pour l'euskara sur la commune de Ciboure...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
(inaudible)

M. DIRASSAR :
Il y a eu la demande d'agents eux-mêmes, mais de démarche initiée par la commune je n'en ai pas eu vent.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« M. DIRASSAR, beaucoup d'employés, je ne vais pas vous les nommer parce qu'il y a quand même un... »

M. DIRASSAR :
Ah mais tant mieux. Tant mieux.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Mais des employés ont été en formation. Ne revenons pas là-dessus. Un certain nombre d'employés ont suivi des formations. »

Monsieur le maire :
Juste pour corriger, il y a bien eu des plans de formations...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Ah oui, oui. »

Monsieur le maire :
... mais le dispositif a changé. On est sur un nouveau dispositif qui a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021 par l'agglo, mais il y avait eu d'autres formations, mais il n'y avait pas eu autant de demandes que cette fois-ci sur ce plan de formation.

M. DIRASSAR :
D'accord. Honnêtement, je n'étais pas au courant. On a fait un constat auprès des agents, et on a vu qu'il y en avait très très peu. Donc pour moi, il n'y avait rien eu (inaudible)

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« De mémoire, il y avait un agent à l'accueil à laquelle je pense, Sophie pour ne pas la nommer, qui a fait une formation, au service jeunesse il y en a trois ou quatre qui avaient fait des formations. »

M. DIRASSAR :
Non mais tant mieux. Vous voyez que vous aussi vous aimez repartir sur le passé et...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Mais non. Ecoutez, on converge là. C'est très bien. »

M. DIRASSAR :
Quand ça vous arrange, c'est bien. C'est très bien.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Ecoutez M. DIRASSAR, ne vous énervez pas comme ça. »

Monsieur le maire :
On est tous contents. De tout façon on ne peut pas tout savoir.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« Non, simplement je voulais dire, ce que j'ai soulevé à monsieur le maire c'est que je craignais que l'immersion entraîne une indisponibilité des agents, et je pensais qu'il fallait voir avec les agents comment on pouvait s'organiser pour l'organisation du service, et monsieur le maire, effectivement, me disait que, avant de les envoyer en formation et en immersion, il pourrait y avoir une discussion de façon à ce que le service ne pâtisse pas ou qu'on ait besoin de prendre un deuxième agent pour remplacer l'agent qui est immersion. Parce que là... »

M. DIRASSAR :
Je vais vous rassurer très vite. Il y a une demande qui a été faite auprès des agents. Ils ont été tous volontaires. Ensuite, il y a eu une réunion avec le service ressources humaines et les responsables de services, pour voir comment pouvait être organisé un plan de formation sans perturber les services. C'est pour ça que le plan est sur six ans, avec que des départs décalés, de manière à ce que les services fonctionnent comme il faut et avec des départs alternés par groupes de deux, trois, etc... Il n'y aura aucun souci. Et donc il y aura des modèles sur 3 heures / semaine, il y aura de l'intensif et de l'immersion en fin de cycle, ou suivant... comme il y a un point qui est fait chaque année, suivant le niveau atteint à la première année, la personne peut finir plus vite et aller sur de l'immersif. Ça ça va se voir au fur et à mesure de l'apprentissage de chacun.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« C'est super. Merci. »

Monsieur le maire :
Y-a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ?
Il n'y en a pas. Je propose qu'on passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ?
C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III/ Personnel communal

1) RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER 2021 (DELIBERATION N° 40/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 50 postes sont proposés pour un emploi saisonnier d'une durée d'un à deux mois. Il s'agit essentiellement de lycéens et étudiants.

Le recrutement vise les services suivants :

- **Services techniques :**
 - équipe « plages » : 6 agents techniques à temps complet (3 en juillet et 3 en août) et 2 animateurs à temps non complet sur les deux mois qui interviendront en partenariat avec l'association Handiplage
 - équipe « propreté » : 4 agents techniques à temps complet (2 en juillet et 2 en août)
- **Police municipale :** contrôle du stationnement payant et surveillance de divers sites
 - juillet : 7 agents à temps complet
 - août : 7 agents à temps complet
 - septembre : 2 agents à temps complet

Ces personnels seront rémunérés par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 354.

Il vise également d'autres services :

- **Service éducation enfance jeunesse et sports :**
 - ALSH : 9 animateurs à temps complet pour le séjour de juillet et 8 animateurs à temps complet pour le séjour d'août
 - Club Donibane (en partenariat avec la commune de Saint-Jean-de-Luz) : 4 animateurs à temps complet (2 en juillet et 2 en août)

La rémunération du contrat d'engagement éducatif (CEE), telle que définie par délibération du 24 février 2016, sera appliquée à ces personnels.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel du 1^{er} avril 2021, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein de services municipaux,
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer les contrats correspondants,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Cette délibération a pour but de renforcer les services municipaux en vue de la saison estivale et son afflux de population touristique.

Il convient de faire face à ce surcroît d'activité. A cet effet, environ 50 postes sont proposés pour un emploi saisonnier d'une durée d'un à deux mois. Il s'agit essentiellement de lycéens et d'étudiants.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des remarques ou des observations ?

Oui.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Juste une petite remarque, mais je vous l'ai dit en commission Finances.

Je pense qu'il serait utile de prévoir une clause, si on peut dire, parce que, au cas où avec la Covid on ne puisse pas accueillir autant d'enfants ou pas faire autant d'activités... vous ne m'entendez pas ? Ce que je vous ai dit en commission Finances, je crois qu'il est intéressant, dans le contrat de travail, de prévoir une clause au cas où malheureusement la pandémie nous empêche de faire des activités, ne pas engager des embauches avant d'être sûrs d'avoir besoin des agents. »

Monsieur le maire :

Oui, tout à fait. Donc vous avez fait cette observation lors de la commission. On l'a entendue et on y travaille, on est en train de réfléchir pour voir si on peut aller dans ce sens-là. Comme je l'avais souligné aussi à la commission, je pense que c'est une bonne idée, mais il y a aussi un risque à

laisser une certaine incertitude aux agents ou aux saisonniers, parce que, si on ne leur dit pas vous allez avoir votre saison au 1^{er} juillet, vous allez travailler dès le 1^{er} juillet... Avec cette incertitude, on a le risque de perdre ces saisonniers-là. Vous m'avez fait le retour en commission que vous aviez mis ça en place l'année dernière et personne n'était parti ailleurs. Donc on y travaille...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Toutes les communes appliquaient la même précaution. »

Monsieur le maire :

Voilà. On est en train de se renseigner auprès des autres communes si elles sont toujours sur la même logique, et si tout le monde est sur cette logique-là, aucun doute qu'on ira dans ce sens-là.

On va passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le maire :

On a bien épuisé l'ordre du jour.

Il n'y a pas de questions diverses.

Je vous remercie.

M. PERY :

« Excusez-moi, monsieur le maire.

Avec votre accord, je voudrais porter un point qui n'est pas polémique, il n'y a même pas de question et pas de réponse. Trente secondes, s'il vous plait. »

Monsieur le maire :

Oui, souvent quand on dit qu'il n'y a pas de polémique, il y en a, mais il n'y a pas de soucis, allez-y.

M. PERY :

« Vous avez certainement tous vu la campagne d'affichage le long du boulevard Jean Jaurès. J'ai été... j'en vois qui ont été interpellés peut-être... et je ne donne pas mon avis, ce n'est pas ça. Le point commun entre ces quatre ou cinq panneaux, ce sont des messages très sibyllins on va dire, et le point commun c'est génération sacrifiée. Et ça créée, j'en vois qui acquiescent, ça crée du débat, voire des tensions, enfin je trouva ça... Il n'y a absolument pas de... on ne comprend rien au vu de cette publicité. »

Monsieur le maire :

Ah, les panneaux noirs ? Oui, je ne comprenais pas ce que vous disiez. Donc c'est les panneaux qui sont sur Jean Jaurès, les grands panneaux à côté de la villa Cécilia, noirs avec une génération sacrifiée...

M. PERY :

« Exactement. »

Monsieur le maire :

Personnellement, je n'ai rien compris à cette publicité.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Il y en a un sur le pont aussi maintenant. »

M. PERY :

« Moi non plus. Un sur le pont, le quatrième sur le pont. Je voulais juste porter ici à la connaissance que ça créée, je dirais même, au-delà du débat, ça crée de la tension. »

Monsieur le maire :

Ah d'accord.

M. PERY :

« Oui. Parce que c'est ressenti de façons diverses selon (inaudible) »

Monsieur le maire :

Après, il faut savoir que ces panneaux-là ne nous appartiennent pas.

M. PERY :

« Je sais. Ça ne porte pas atteinte à la moralité, donc vous n'avez aucun pouvoir, il n'y a pas de question. »

Monsieur le maire :

Non, non, mais je suis d'accord avec vous, je ne m'en suis rendu compte que la semaine dernière. Ça m'a surpris. Personnellement, je n'ai pas compris la publicité. Après, je vous l'avoue, je ne me suis pas attardé non plus au stop pour le lire, mais bon...

M. PERY :

« C'est très vite lu, mais, voilà, moi j'étais... »

Monsieur le maire :

On regardera tout ça.

M. PERY :

« ... j'ai remarqué que ça troublait... »

Monsieur le maire :

Ça crée débat. Très bien. On note et...

M. PERY :

« Ça crée débat. Voilà. »

Monsieur le maire :

... et on regardera tout ça.

M. PERY :

« Merci monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

De rien.

Donc l'ordre du jour est bien épuisé. Il n'y a plus de questions.

Donc je vous remercie. Milesker denei eta gau on. Bonne soirée à tous.

Séance levée à 19 h 59